

FONDS d'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

SREP/SC.6/9
26 octobre 2011

Réunion du Sous-comité du SREP
Washington
1^{er} novembre 2011

Point 9 de l'ordre du jour

NOUVEAU PROJET DE CRITERES D'ALLOCATION DE LA RESERVE DU SREP

Projet de décision du Sous-comité du SREP

Le Sous-comité, ayant examiné le document SREP/SC.6/8, *Nouveau projet de critères d'allocation de la réserve du SREP*, approuve les critères proposés.

- a) S'agissant de la procédure à suivre pour déterminer quels projets et programmes bénéficieront d'un financement au titre de la réserve, le Sous-comité opte pour la formule qui consiste [à organiser une nouvelle réunion du Groupe d'experts existant chargé de formuler des recommandations pour la sélection des pays pilotes du SREP et à inviter ce groupe à recommander les propositions devant faire l'objet d'un financement de la réserve.] [à former un groupe de travail chargé d'examiner les diverses propositions et de recommander celles qui devraient bénéficier d'un financement de la réserve]. Le Sous-comité convient également de revoir les critères et la procédure à sa réunion de novembre 2012, lorsque l'on en saura davantage sur les types d'investissements appelés à être financés par le SREP, les besoins des pays pilotes et les progrès enregistrés dans chaque pays, afin de s'assurer que la procédure retenue est en place et que les projets et les programmes devant faire l'objet d'un financement au titre de la réserve pourront être sélectionnés au début de 2013.
- b) [Dans l'attente de cette revue, le Sous-comité convient qu'un pays pilote est autorisé à retirer une partie de son allocation initiale du SREP pour préparer des propositions de projets figurant dans son plan d'investissements en vue d'un financement au titre de la réserve. Le Sous-comité note que conformément aux *Modalités de financement du SREP*, les dons pour la préparation de projets du SREP ne sont pas plafonnés. Les fonds destinés à financer ces dons doivent être inclus dans l'enveloppe sollicitée pour le plan d'investissement. Le Sous-comité du SREP est chargé d'approuver le financement demandé.]

ou

- b) [Dans l'attente de cette revue, le Sous-comité convient qu'un pays pilote est autorisé à retirer une partie de son allocation initiale du SREP pour préparer les propositions de projets devant faire l'objet d'un financement au titre de la réserve qui figurent dans son plan d'investissements. Le Sous-comité note que conformément aux *Modalités de financement du SREP*, les dons pour la préparation des projets du SREP ne sont pas plafonnés. Cependant, si un pays souhaite solliciter un financement de la réserve à titre de don de préparation, ce financement ne doit pas dépasser [xxx] pour un projet ou programme quelconque. Le Sous-comité du SREP doit approuver toutes les demandes de financement de ce type.]
- c) [Le Sous-comité approuve la proposition de fournir aux pays figurant sur la « liste d'attente » des financements au titre du SREP pour qu'ils puissent établir des plans d'investissement en collaboration avec les BMD. Lesdits plans s'inscriront dans le prolongement des initiatives et des programmes existants en vue de

maximiser l'impact des ressources du SREP et les avantages qui en découlent. Les demandes de financements pour la préparation émanant des pays sont présentées au Sous-comité pour approbation. Le montant des dons accordés à ce titre est plafonné à 1 millions de dollars par pays et à 1,5 million de dollars pour le programme régional. Le Sous-comité demande également que le Comité du SCF augmente de 2,86 millions de dollars le montant approuvé pour la composante du budget administratif des FIC destinée à financer les programmes nationaux au titre du SREP.

En ce qui concerne le programme proposé pour la région du Pacifique Sud, le Sous-comité convient que le programme portera principalement sur les pays suivants et qu'une petite composante régionale servira à élaborer des outils à l'intention des pays et de la région pour encourager la mise en commun des connaissances acquises et des enseignements tirés à l'échelon régional : **[list of countries to be included]**].

- d) Le Sous-comité demande à l'Unité administrative des FIC, en consultation avec le Comité des BMD, de préparer un projet de calendrier et de procédure de sélection, à partir de la « liste d'attente », d'un ou plusieurs pays supplémentaires qui seront appelés à bénéficier de financements en qualité de pays pilotes du SREP. Ce projet sera soumis au Sous-comité pour examen à sa prochaine réunion.

I. INTRODUCTION

1. À sa réunion de novembre 2010, le Sous-comité du SREP a approuvé des fourchettes de financement indicatives pour les six pays pilotes du SREP et constitué une réserve. Il a également été décidé que les pays pilotes pourraient programmer des activités d'un montant supérieur à la fourchette qui leur correspond, en vue d'encourager d'autres partenaires de développement à contribuer au financement de leurs plans d'investissement et d'obtenir des allocations supplémentaires financées sur la réserve du SREP. Le Sous-comité a invité l'Unité administrative des FIC et le Comité des BMD à proposer des critères d'allocation des montants prélevés sur la réserve.

2. L'Unité administrative des FIC et le Comité des BMD ont préparé une *Proposition d'allocation de la réserve du SREP* (document SREP/SC.5/5) et présenté au Sous-comité, à sa réunion de juin 2011, plusieurs options envisageables à cet effet. Sur la base des observations formulées par les membres du Sous-comité, une nouvelle proposition a été établie, qui est présentée ci-après au Sous-comité pour examen.

II. CRITERES D'ALLOCATION DE LA RESERVE

3. Lorsque la réserve a été constituée en novembre 2010, les annonces de contributions au SREP totalisaient environ 300 millions de dollars. Le Sous-comité du SREP a approuvé des fourchettes de financement indicatives pour les six pays pilotes. Dans l'hypothèse où chaque pays pilote solliciterait un financement d'un montant égal à la limite supérieure de la fourchette, les allocations représenteraient un montant total de 240 millions de dollars. Une réserve de 60 millions de dollars a été constituée par le Sous-comité, dont 50 millions pour appuyer des projets et des programmes, et 10 millions, pour financer les services de mise en œuvre et de supervision.

4. Il est proposé que les fonds de la réserve soient alloués aux projets et aux programmes en fonction de deux critères : a) de la capacité du pays à absorber efficacement un surcroît de ressources, et b) de la conception du projet.

Capacité d'absorption

5. Seuls auront accès à la réserve du SREP les pays qui apportent la preuve de leur capacité à absorber des ressources supplémentaires. L'état d'avancement de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets et des programmes figurant dans le plan d'investissement d'un pays sera un bon indicateur à cet égard. Les rapports semestriels sur les opérations du SREP, qui feront le point de l'avancement de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans d'investissement, des projets et des programmes et, le cas échéant, qui décriront les raisons d'éventuels retards et les mesures proposées pour y remédier, constitueront de ce point de vue une source d'information essentielle. La réalisation en temps voulu de plans d'investissement et de projets de qualité pourra être considérée comme un indicateur de l'intérêt du pays pour le programme SREP et de son aptitude à tirer le meilleur parti possible d'un financement supplémentaire du SREP.

Conception du projet

6. Une fois que la capacité d'absorption d'un pays sera établie, il est proposé que les projets appelés à bénéficier d'un financement soient classés par rang de priorité sur la base des directives et des conditions spécifiées par le SREP et sous réserve que l'un au moins des deux critères suivants soient remplis : a) que le projet mobilise et attire des investissements privés, et b) qu'il utilise des approches diverses et des instruments novateurs.

7. *Mobiliser et attirer les investissements privés.* Compte tenu du rôle important que les opérateurs privés, par leurs conseils et leurs apports financiers, peuvent jouer pour accroître les investissements dans les énergies renouvelables, il est essentiel d'inciter le secteur privé à participer à l'élaboration et à la réalisation des projets et des programmes du SREP. En ce qui concerne la préparation des programmes d'investissement, les premiers résultats montrent qu'il est plus difficile de s'entendre sur le choix des projets du secteur privé à inclure dans les plans d'investissement dans le cas du SREP que dans celui du FTP. Aucune analyse détaillée n'a encore expliqué pourquoi, mais il semblerait d'après les premiers éléments d'appréciation que les États répugnent à affecter directement des ressources du SREP à des projets privés alors que les besoins du secteur public sont aussi criants et que le SREP dispose de moins de ressources que le FTP.

8. Un certain nombre de mesures sont envisagées pour renforcer la participation du secteur privé. Il est proposé par exemple que la répartition des contributions sous forme de dons et d'apports en capital dans les ressources allouées au titre du SREP¹ soit décidée avant que le Sous-comité recommande que chaque pays pilote reçoive au moins 5 millions de dollars de ressources provenant d'apports en capital dans le cadre de son allocation initiale pour encourager l'élaboration de projets du secteur privé.

9. Pour inciter encore davantage le secteur privé à participer, il est proposé que les ressources allouées au titre de la réserve du SREP aillent de préférence aux projets qui favorisent le plus possible l'engagement et les investissements privés, compte tenu de la situation propre à chaque pays.

10. *Recourir à une diversité d'approches et d'instruments novateurs.* Étant donné que le SREP est un programme pilote qui doit permettre de tirer un certain nombre d'enseignements et de mettre à l'essai de nouvelles démarches pour valoriser à grande échelle les énergies renouvelables, il convient d'appliquer à titre expérimental toute une gamme d'approches, d'instruments de financement et de mécanismes d'exécution en tenant compte du portefeuille de projets du SREP. Il faut encourager les pays SREP et les BMD à tester des approches inédites et des instruments auxquels on n'a pas généralement recours pour mettre en œuvre des projets d'énergie renouvelable.

¹ Répartition des contributions sous forme de dons et d'apports en capital dans les ressources allouées aux pays pilotes du SREP, document SREP/SC.6/4.

11. Pour ce faire, il est proposé que lors de l'examen des projets susceptibles de faire l'objet d'un financement au titre de la réserve, préférence soit donnée aux projets prévoyant la mise à l'essai d'approches innovantes et/ou ayant recours à des instruments ou à des modalités de financement dont l'utilisation n'est pas encore généralisée dans le cadre du portefeuille du SREP.

III. PROCEDURE D'ALLOCATION DE LA RESERVE

12. Conformément à la décision prise par le Sous-comité à sa réunion de novembre 2010, les fonds de la réserve peuvent être alloués aux projets figurant dans les plans d'investissement une fois que lesdits plans ont été approuvés dans les six pays pilotes. On compte actuellement que ces plans seront tous approuvés d'ici février 2012. Le Sous-comité souhaitera donc peut-être réexaminer l'allocation de la réserve à sa réunion de novembre 2012, lorsque davantage d'informations seront disponibles sur les types d'investissements appelés à être financés par le SREP, les besoins des pays pilotes et les progrès enregistrés dans chaque pays. On devrait également en savoir plus à ce stade sur les fonds effectivement disponibles dans la réserve pour les pays pilotes.

13. Il est proposé qu'un pays pilote soit autorisé à utiliser une partie de son allocation initiale au titre du SREP ou les fonds de la réserve pour préparer des propositions de projets figurant dans son plan d'investissement, en vue de solliciter un financement au titre de la réserve. Le pays pilote pourrait de la sorte élaborer un portefeuille de projets plus complet et solide qui l'aiderait à bénéficier d'un financement sur la réserve du SREP ou à partir d'autres sources de financement climatique et à mettre en œuvre le projet/programme plus rapidement si des fonds supplémentaires devenaient disponibles. Conformément aux procédures du SREP, les demandes de financement pour la préparation des projets seraient soumises au Sous-comité pour approbation

14. Pour assurer le classement impartial par rang de priorité des projets appelés à bénéficier d'un financement au titre de la réserve du SREP, le Sous-comité pourrait juger bon de demander à l'Unité administrative des FIC de convoquer une nouvelle réunion du Groupe d'experts du SREP chargé de formuler des recommandations pour la sélection des pays pilotes afin qu'il entreprenne une évaluation, sur la base des critères exposés plus haut, des idées de projets pour lesquelles un financement au titre de la réserve est sollicité, et qu'il recommande au Sous-comité les projets à financer en priorité. Le Sous-comité examinerait le rapport du Groupe d'experts et déciderait des projets à financer et du montant des ressources du SREP à allouer à chaque projet sélectionné.

15. Si le Sous-comité devait décider de confier cette tâche au Groupe d'experts, celui-ci pourrait s'en acquitter dans le cadre de réunions virtuelles sur une période de trois à cinq jours. Le groupe a déjà procédé de façon similaire dans le passé pour formuler des recommandations concernant les pays et les programmes régionaux à mettre en « liste d'attente ». Selon les estimations, le coût d'organisation d'une session de ce type serait de l'ordre de 15 000 à 25 000 dollars.

16. Une autre solution serait que le Sous-comité mette en place une procédure d'évaluation interne de toutes les propositions de projets et qu'il en sélectionne certaines sur la base des informations fournies. Le Sous-comité pourrait inviter les clients dans [tous les] [plusieurs] pays pilotes du SREP à présenter des idées de projets qui seraient mises en concurrence pour l'allocation des ressources disponibles. Un groupe de travail composé de [7] [9] membres examinerait les propositions soumises et les classeraient en fonction de critères d'accès aux ressources. Le Sous-comité tiendrait compte des recommandations du groupe de travail pour décider de la répartition des fonds.

17. Les groupes de travail pourraient comprendre :

- a. [un][deux] membres du Sous-comité représentant les pays bénéficiaires ;
- b. [un][deux] membres du Sous-comité représentant les pays contributeurs ;
- c. deux experts de la liste d'experts du SREP ;
- d. un représentant de la société civile siégeant au Sous-comité en qualité d'observateur ;
- e. un représentant du secteur privé siégeant au Sous-comité en qualité d'observateur ; et
- f. un représentant des peuples autochtones siégeant au Sous-comité en qualité d'observateur.

18. L'Unité administrative des FIC organisera des réunions virtuelles et accomplira d'autres tâches administratives pour faciliter les activités des groupes de travail. Si cette option est retenue par le Sous-comité, une estimation des coûts sera établie pour que le Sous-comité en approuve le financement.

17. Pour soutenir l'objectif du SREP, qui est de fournir davantage de ressources à l'appui d'investissements dans les énergies renouvelables, il est proposé de limiter le nombre de projets pouvant être financés sur la réserve à trois projets au maximum et à un projet au plus par plan d'investissement.

IV. PREPARATION DE PLANS D'INVESTISSEMENT POUR D'AUTRES PAYS

18. Les promesses de contributions au programme du SREP ont augmenté pour atteindre 356 millions de dollars au 30 juin 2011, compte tenu des annonces supplémentaires et des fluctuations de taux de change². Ce surcroît de ressources

² Les nouvelles annonces de contributions ont totalisé 18 millions de dollars (Australie : USD 10 millions ; Corée : USD 3 millions ; et Espagne : USD 4 millions), la Norvège a annoncé une contribution supplémentaire de 27 millions de dollars, et les fluctuations de taux de change ont représenté un montant supplémentaire de 49 millions de dollars.

Il est à noter qu'à la réunion de juin 2011 du Sous-comité, le représentant de l'État australien a informé les participants que son pays verserait au SREP une contribution de 10 millions de dollars australiens en complément de ses contributions au FTP et au SCF et conformément à l'engagement qu'il avait pris d'apporter un soutien aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires.

À la même réunion, la représentante de l'État norvégien a annoncé le versement au SREP d'une contribution supplémentaire de 150 millions de couronnes norvégiennes. Elle a noté que la Norvège compte que sa contribution

représente plus de 50 millions de dollars en sus du plafond fixé pour les allocations initiales aux pays pilotes (USD 240 millions) et de la réserve (USD 60 millions). Au moins un contributeur a indiqué que sa contribution supplémentaire devait servir à financer la participation d'un pays pilote additionnel. Il est proposé que l'Unité administrative des FIC prépare une proposition sur la manière dont un ou plusieurs autres pays pilotes pourraient être identifiés dans la « liste d'attente » et sur les modalités d'allocation des fonds, et qu'elle communique ladite proposition au Sous-comité pour examen à sa prochaine réunion.

19. Entretemps, le Comité des BMD soumet à l'attention du Sous-comité, pour examen, la proposition suivante à savoir que ce surcroît de ressources serve en partie à financer la préparation de dons à l'appui de l'élaboration de plans d'investissement pour les pays et la région figurant sur la « liste d'attente » (Arménie, Libéria, Mongolie, programme régional pour le Pacifique, Tanzanie et Yémen)³. L'objectif de ces dons est d'aider les pays non seulement à établir des plans d'investissement, mais aussi à constituer des portefeuilles d'investissement de qualité via le lancement d'activités, notamment de renforcement des capacités pour permettre aux institutions nationales de définir les priorités, de mener de bonnes politiques publiques et d'assurer que les investissements proposés reposent sur de solides travaux d'analyse, en particulier des évaluations de ressources fiables.

20. Les demandes de dons de préparation émanant des pays seront présentées au Sous-comité pour approbation. Le montant d'un don de préparation est plafonné à 1 million de dollars pour un pays, et à 1,5 million de dollars pour un programme régional.

21. Si le Sous-comité approuve la proposition présentée ci-dessus, des ressources supplémentaires devront également être mises à la disposition des BMD par le biais du budget administratif des FIC pour financer la participation des BMD à l'élaboration des programmes-pays et des plans d'investissement. On estime à 2,86 millions de dollars le montant des ressources nécessaires à cet effet⁴. S'il est décidé de donner suite à cette proposition durant l'exercice, le Sous-comité devra demander au Comité du SCF d'accroître de ce montant le budget administratif pour l'exercice 12.

22. Selon les estimations, le coût total de l'élaboration des plans d'investissement et des autres activités préparatoires dans les six pays pilotes supplémentaires serait de l'ordre de 9,4 millions de dollars.

serve à donner à un pays pilote supplémentaire accès aux ressources du SREP et, en particulier, à offrir davantage de possibilités d'explorer de nouvelles approches, notamment de financement basé sur les résultats.

³ À sa réunion de novembre 2010, le Sous-comité a approuvé la liste suivante des pays, classés par ordre alphabétique, qui pourraient eux aussi bénéficier d'un financement si des ressources supplémentaires étaient mises à disposition pour financer d'autres programmes pilotes : Arménie, Libéria, Mongolie, programme pour la région Pacifique, Tanzanie et Yémen. Le Sous-comité a approuvé cette liste, étant entendu qu'il serait préférable de rationaliser le programme pour la région Pacifique. Le Sous-comité est convenu de décider ultérieurement des pays qui seraient invités à participer audit programme.

⁴ Le montant normalement budgétisé au titre du SCF est de 388 000 dollars pour un pays pilote et de 920 000 dollars pour un pilote régional.

23. Rappelant la décision prise à sa réunion de novembre 2010, le Sous-comité devrait également guider le choix des pays qui seraient invités à participer à un programme pour la région Pacifique. Lors de cette réunion, le Sous-comité a examiné la recommandation du Groupe d'experts du SREP d'élaborer un programme pour la région du Pacifique Sud portant sur cinq pays (Kiribati, Samoa, les Îles Salomon, Tonga et Vanuatu). Au cours de la discussion, plusieurs membres du Sous-comité ont laissé entendre qu'il serait préférable de se concentrer sur un plus petit nombre de pays, par exemple ceux ayant relativement moins accès à des sources d'énergie. Le Sous-comité est convenu de décider ultérieurement des pays qui seraient invités à participer à un programme pour la région Pacifique.